PROCES VERBAL DU 23 MAI 2017 COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents: Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Jean-Paul DARSAUT, Didier LARTIGUE, Sébastien LANIBOIS, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Corine LAFITTE, Cédric BARROUILLET, Hélène DUPIN, Elodie DUDON, Philippe CABANNES.

Excusé(es) ayant donné procuration: Ludovic PASTOR à Jean-Michel DOURTHE et Patrick BEEUWSAERT à Jean-Louis DARRIEUTORT, Sébastien SEIGNER à Régine NEHLIG.

Excusé(es) : Hélène DUPIN Absent : Odile BENETEAU

Secrétaire de séance : Sandrine CASINI

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Attribution de la DSP Eau potable
- 2) Décision portant sur le choix d'une DSP pour la gestion de l'Assainissement Collectif
- 3) Demande de subvention dans le cadre du FEC 2017 pour le projet de la salle paroissiale
- 4) Attribution de subventions aux associations
- 5) Don au Lions Club International
- 6) Tenue du bureau de vote pour les élections législatives
- 7) Compte-rendu des commissions
- 8) Questions diverses

1) Attribution de la DSP Eau potable

Monsieur Broggi du cabinet Chamade rappelle le déroulement chronologique de la procédure de délégation de service public d'eau potable.

Deux candidats ont présenté une offre à savoir la Sogedo, actuel délégataire et la régie des eaux de Mont de Marsan.

Monsieur Broggi rappelle les critères de jugement des offres. Il évoque également les modalités de renouvellement des équipements et la main d'œuvre affectée au contrat.

M. Broggi donne lecture des comptes d'exploitation sur 5 ans, des tarifs proposés pour 120 m3 par chacun des candidats, des recettes et du règlement du service.

M. Broggi explique que les deux candidats ont été auditionnés.

Les offres finales prévoient une diminution de la facture du consommateur. L'offre de la Sogedo est la moins disante.

Mme Casini demande ce qu'il adviendra de la délégation de service public au delà de 2027 (après 10 ans).

M. Broggi explique que la Communauté d'agglomération reprendra la compétence et décidera de la gestion future.

La décision d'attribution sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

M. Broggi explique qu'il conviendra de prévoir une mise en conformité des tarifs sachant que la part fixe ne doit pas dépasser 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes.

2) Décision portant sur le choix d'une DSP pour la gestion de l'Assainissement Collectif

M. Broggi rappelle qu'actuellement, la commune de Saint Perdon dispose d'une convention de prestation de

service qu'il convient de renouveler afin de la mettre en conformité avec les nouvelles règles de commandes publiques.

Après discussion, le mode de gestion qui parait le plus envisageable semble être la délégation de service public. La décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

3) Demande de subvention dans le cadre du FEC 2017 pour le projet de la salle paroissiale

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Equipement des Communes est destiné à aider celles-ci ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sous forme d'attribution en capital pour les dépenses d'investissement.

M. le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre du FEC pour l'exercice 2017 pour les travaux de rénovation de la salle paroissiale pour un montant total de 82 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ DÉCIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Equipement des Communes 2017 pour les travaux de rénovation de la salle paroissiale pour un montant total de 82 000 € HT:
- ✓ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

4) Attribution de subventions aux associations

M. Lartigue fait part d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans le compte rendu de la commission animation et vie d'associative, empêchant de prendre la délibération relative à l'attribution de subvention aux associations lors de cette séance du Conseil Municipal.

Il est donc décidé de reporter la délibération d'attribution de subventions aux associations à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5) Don au Lions Club International

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'association Lions Club international domicilié 3 rue Wlérick à Mont de Marsan pour participer à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2017.

M. le Maire ajoute que la commune de Saint Perdon a adhéré pour 1'abonnement correspondant à un bouquet renouvelé chaque semaine durant la cueillette et un vase mis à disposition.

L'abonnement coûte 75 euros et se fait sous forme de don auprès de l'association Lions Club international.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le don de 75 euros au Lions Club international.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ DÉCIDE de valider le don de 75 euros à l'association Lions Club international correspondant à la participation de la commune à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2017.
- ✓ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

6) Tenue du bureau de vote pour les élections législatives

M. Le Maire fait un tour de table pour demander aux élus de se positionner dans les différents créneaux horaires relatifs à la tenue du bureau de vote pour les élections législatives qui ont lieu les 11 et 18 juin.

7) Compte-rendu des commissions

Urbanisme:

Mme Casini évoque la réunion qui a lieu en présence de M. Elisabeth Lafitte, Monsieur Philippe Cazaubon, le géomètre et M. Ledos de Mont de Marsan agglomération au sujet du projet du nouveau lotissement qui verrait le jour dans le prolongement du lotissement Catuhe.

M. Ledos de Mont de Marsan Agglomération a évoqué la nécessité de bloquer tous les projets sur Saint Perdon pour l'instant afin de laisser travailler les services de l'agglomération.

Mme Casini indique qu'il conviendra ensuite de valider ou non ce projet en Conseil Municipal.

Agence Postale Communale:

Mme Casini indique que le compte rendu de la commission agence postale a été adressé au Conseil Municipal.

L'activité de l'agence postale communale reste importante avec une plus forte fréquentation le matin soit environ 30 opérations par jour.

Mme Casini propose une réorganisation avec la fermeture d'une demi-journée par semaine (le lundi). Cette fermeture permettrait de réorganiser la présence d'Isabelle sur la semaine. Elle serait présente tous les matins du mardi au samedi et toutes les après midi également du mardi au samedi au lieu de seulement deux demi-journées actuellement.

La Mairie serait fermée le lundi après-midi ce qui permettrait ainsi aux deux secrétaires présentes de disposer d'une demi-journée pour se consacrer à des tâches qui demandent davantage de temps et de concentration sans être dérangées.

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de la mairie et l'agence postale communale le lundi après-midi à compter du 15 juin 2017.

Cette fermeture sera annoncée sur les panneaux lumineux.

Réaménagement de l'accueil mairie :

Mme Casini évoque la photographie qu'elle a transmise au Conseil Municipal relative à la banque d'accueil mairie. Elle souhaite mettre en place un accueil plus fonctionnel incluant l'agence postale et l'accueil mairie dans un même espace afin de mieux gérer le flux.

M. le Maire suggère de faire appel à un architecte d'intérieur. Des propositions seront faites prochainement au Conseil Municipal.

Commission Jeunesse de l'agglomération :

Mme Lafitte explique qu'elle s'est rendue à une commission jeunesse à Mont de Marsan Agglomération. Elle explique qu'aura lieu prochainement la visite de l'espace ados de St Perdon.

Le transfert de compétences sur les 12-18 ans est en projet.

Commission environnement:

M. Lanibois évoque une réunion qui s'est tenue la veille avec Mme Amielh, présidente du club espoir, au sujet des jardins partagés.

Mme Amielh est tout à fait favorable au projet et pense qu'il ne faut pas limiter ce projet aux personnes de cette génération. Elle est d'avis que des personnes de tout âge peuvent apporter temps et connaissances. Un calendrier a été fixé fin juin afin de lancer l'opération. Les jardins pourraient démarrer en septembre.

M. Lanibois explique également que lors de la dernière commission la suite de l'aménagement des arènes a été évoquée. La question est de savoir s'il faut poursuivre ou non avec des graminées.

Accessibilité:

M. Darsaut évoque une réunion qui s'est tenue le 19 mai avec deux personnes du Centre de Gestion des Landes. Ils ont visité les locaux à mettre en accessibilité. Ils consultent les fournisseurs selon les besoins de la commune mais c'est à la mairie de passer commande.

Commission culture:

M. Darsaut donne le compte rendu de la commission culture du 11 mai 2017 qui a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Il rappelle la venue d'Alain Dubos à la médiathèque de Saint Perdon le 16 juin prochain.

Il ajoute que 5 prestations auront lieu à Saint Orens cette année.

M. le Maire ajoute que les toilettes sèches sont en cours de montage.

M. Darsaut rappelle aux membres présents que la prochaine réunion du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le 29 mai prochain.

8) Questions diverses

Marché des producteurs du 23 juin 2017 :

M. Lartigue explique qu'il a eu une réunion à la chambre d'agriculture le mardi 17 mai 2017 au sujet de l'organisation du marché des producteurs qui se tiendra le vendredi 23 juin 2017 à Saint Perdon.

M. Lartigue explique que cette manifestation représente en moyenne 970 assiettes servies. Il y a en tout 46 marchés sur 2017.

M. Lartigue ajoute que le boulanger local sera sollicité.

Point sur la station-service :

Mme Nehlig informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec la société pétrolière Total au sujet de l'implantation d'une station service à Saint Perdon. Le groupe Total n'est pas intéressé car la distance avec les autres stations environnantes lui semble trop faible.

M. le Maire ajoute la société Sopecal peut représenter une alternative intéressante. Monsieur le Maire ajoute qu'il conviendrait dans cette éventualité de signer un bail emphytéotique d'une durée minimale de 18 ans. Il précise qu'à l'issue du bail emphytéotique, le bien revient à la commune à la différence du bail commercial.

M. Larose, maître d'œuvre, vient de nous faire parvenir une facture à régler.

M. le Maire explique que renseignements pris auprès du service juridique de Mont de Marsan Agglomération, il n'est pas nécessaire de prévoir un appel d'offres pour cette opération.

Espace commercial:

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une baisse d'activité est ressentie par l'ensemble des commerces du village.

Logements sociaux:

M. le Maire informe l'assemblée que le permis de construire des logements sociaux vient d'être déposé en mairie et transmis au service urbanisme.

Ball Trap:

M. le Maire informe l'assemblée que le Sass Ball Trap de Saint Sever doit reprendre contact avec la Préfecture en modifiant un peu son projet. Le recul à l'intérieur de la parcelle doit être plus important.

Bureau des Maires:

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le bureau des maires s'est tenu à Mazerolles. Au cours de cette réunion a eu lieu une réflexion sur la mutualisation.

A l'agglomération, deux personnes seront prochainement embauchées à savoir un chargé de mission spécialisé dans la recherche de subventions et un acheteur public qui gèrera les commandes publiques. Ces embauches engendreront un coût de 1500 euros par an pour la commune de Saint Perdon.

M. le Maire informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouveau directeur à l'école de Saint Perdon à la rentrée prochaine. Il s'agit de M. Bertrand Subsol. Il a d'ores et déjà souhaité rencontrer M. le Maire et Mme Nehlig en charge des affaires scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller
Sébastien SEIGNER Conseiller			